

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Lysiane CHATELUS, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre-Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

**Absents excusés :** Annette CARTIER DUBOST, Yves GAULIER pouvoir à C ROSSILLE, Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

**Date de la convocation :** mercredi 19 juin 2024,

**Secrétaire de séance :** Régis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240625-d202436-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

**N°2024-36 OBJET : CYBERSÉCURITÉ : APPROBATION de la CONVENTION de MISE à DISPOSITION de la SOLUTION « DETOXIO – SERENICITY » PROPOSÉE par le DÉPARTEMENT**

M. le Maire explique à l'Assemblée que le Département de la Loire a lancé une expérimentation sur la cybersécurité auprès de plusieurs communes du territoire en lien avec la solution DETOXIO de l'entreprise SERENICITY.

L'objectif de cette action est de quantifier et de qualifier les éventuelles cyberattaques des collectivités territoriales.

A ce titre, l'entreprise SERENICITY équipera les communes identifiées d'un boîtier lié et connecté au système d'information qui sera en mesure de remonter les informations en temps réel.

Toutes les données récoltées permettront d'établir une cartographie des risques en matière de cybersécurité au niveau départemental. Les données toxiques seront filtrées de façon à améliorer les flux d'informations.

La présente convention fixe les conditions de mise à disposition par le Département de la solution DETOXIO de l'entreprise SERENICITY au profit de la commune :

- ✓ Aucune collecte de données de la commune ne sera effectuée par le prestataire conformément au règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- ✓ La mise à disposition du boîtier et de la cartographie s'effectue à titre gratuit durant la durée de la convention, soit pour 3 ans à compter de la date d'installation du boîtier.
- ✓ La commune se rendra disponible pour le suivi de cette expérimentation en participant à la réflexion collective et aux temps d'animation proposés par le Département.

Où cet exposé le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

. d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit de la solution DETOXIO-SERENICITY avec le Département de la Loire ;

. autorise M. le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26 juin 2024

Eric MARTIN, Maire

Régis LAURENT, secrétaire de séance,

